THE LE

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), Adjoints,

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), Conseillers MALA

Municipaux

ETAIENT EXCUSES:

Mme Hélène DELTORT, Adjoints, Mme. Eliane BENECH, Conseillers Municipaux

M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

07 - 23 Décembre 2010 **CONTRIBUTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

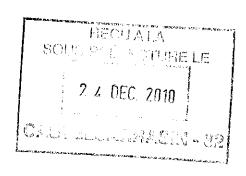
Rapporteur: Madame MARTY-MOTHES

Considérant que le Fonds d'Aide aux Jeunes est un fonds départemental qui permet d'aider les jeunes de 18 à 25 ans en attribuant des aides financières dans le cadre d'un secours d'urgence ou d'une aide au projet d'insertion.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le versement d'une subvention de 2 000 €uros au Conseil Général de Tarn et Garonne.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à 28 voix pour ; 1 voix contre (M. CHARLES) et 2 abstentions (Mme ROLLET ; M. ROQUEFORT)

- AUTORISE le versement de la somme de 2 000 €uros au Conseil Général dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes.
- IMPUTE la dépense sur les crédits ouverts au budget 2010



Pour copie conformé Moissac le 24 décembre 2010 Le Maire,

Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :